



## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 octobre 2023

**CD20231023\_36**  
**id. 2789**

*Le 23 octobre 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.*

*Nombre de conseillers départementaux : 30*  
*Quorum : 16*

*Sont présents :*

*M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSÉ, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme NÈGRE, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.*

*Sont représentés :*

*M. ASTRUC (pouvoir à M. BERTELLI), M. BÉSIERS (pouvoir à Mme COLOMBIÉ), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NÈGRE), Mme MAURIÈGE (pouvoir à Mme CASTAGNÉ).*

*Sont absents :*

*Monsieur ALBUGUES, Madame DELBREIL, Monsieur DESCAZEAUX, Madame HEULLAND, Madame MORVAN, Monsieur PÉCOU.*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

### **DÉLIBÉRATION**

**AVANCEMENT DES PROJETS D'EXTENSIONS DES COLLÈGES MANUEL  
AZAÑA À MONTAUBAN ET ANTONIN PERBOSC À LAFRANÇAISE**

---

Lors de la session de l'Assemblée départementale du 22 juin 2023, il a été décidé de lancer les projets d'extensions des collèges Manuel Azaña à Montauban et Antonin Perbosc à Lafrançaise.

En effet, malgré les projets d'adaptation de la carte scolaire aux évolutions démographiques du département, ces deux établissements vont rester durablement en sous-capacité par rapport à leurs effectifs actuels.

Il est rappelé que cette sous-capacité est palliée actuellement par des bâtiments modulaires :

- 2 blocs de sanitaires en location et 4 salles de classe (dont 2 en location) au collège Antonin Perbosc à Lafrançaise,

- 3 salles de classe en location au collège Manuel Azaña à Montauban.

Une consultation en vue de réaliser les études de programmation est en cours afin de recueillir les besoins sur ces deux sites. Les programmes pour les deux collèges devraient être finalisés au mois d'avril 2024 et les consultations de maîtrise d'œuvre seront lancées à l'issue de la séance de l'Assemblée départementale du mois de juin 2024.

\*

\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la 4ème commission : Mobilités, infrastructures, routes,

Vu la délibération du conseil départemental du 22 juin 2023 relative aux projets d'extension des collèges Manuel Azaña à Montauban et Antonin Perbosc à Lafrançaise,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Prend acte, selon les modalités susvisées, de la communication de Monsieur le Président relative à l'avancement des projets d'extensions des collèges Manuel Azaña à Montauban et Antonin Perbosc à Lafrançaise.

Acte pris.

Envoyé en préfecture le 14/11/2023 Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le 14/11/23 ID : 082-228200010-20231023-3448-DE-1-1
---

Le Président,

Michel WEILL